

**DECISION PAR SUBDELEGATION  
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE  
DIRECTION ATTRACTIVITE ECONOMIE EMPLOI  
(à temps complet)**

DGS - Ressources humaines - NP  
N° 2021-D- 208

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement de la Direction attractivité économie emploi,

**DECIDE**

- Article 1 –** Est approuvée la création temporaire d' 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 août 2021.
- Article 2 –** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.
- Article 3 –** Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 22 juillet 2021  
Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué, membre du  
bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture,

Le : 23 JUIL. 2021

Affiché

Le : 23 JUIL. 2021